

## Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de M. Nicola Di Giulio  
déposée le 31 octobre 2017

« Abattage de la forêt du Flon pour le nouveau tramway Renens-Gare / Lausanne-Flon »

### Rappel de l'interpellation

*Cette interpellation fait suite aux propos soulevés, notamment sur les réseaux sociaux, par l'association "My Flon" qui affirme que des alternatives existent pour ne pas raser la forêt du Flon. En effet, l'une des conséquences du plan actuel de la Municipalité, quant à la réalisation du tramway qui connectera l'Ouest lausannois au centre-ville, est de raser cette forêt sise le long des Côtes-de-Montbenon.*

*C'est pourquoi on peut se demander pour quelle raison "My Flon", une association légitimement constituée et acteur actif de la vie de ce quartier, semble se faire ostraciser par la Municipalité alors qu'elle soulève une question d'intérêt public.*

*Etant donné que le scénario retenu par la Municipalité, pour mener à bien le chantier précité, correspond à la meilleure des options étudiées, pourquoi ne pas rentrer en discussion sur le fond avec cette association pour discuter sereinement et ainsi lever les doutes de "My Flon" et par là même son opposition au projet qui fait retarder encore un peu plus ce projet ?*

*De plus, on peut à juste titre se demander les raisons qui ont poussé la Municipalité à choisir les tribunaux pour régler ce différend avec cette association. Cette démarche sera coûteuse et viendra grever encore un peu plus les comptes de la ville, alors qu'une simple réunion avec les responsables de "My Flon" et la Municipalité éviterait d'utiliser les fonds publics pour une action légale et respecterait le débat démocratique avec ses administrés.*

### Introduction

#### Le contexte des Axes forts

Le projet des Axes forts, dont le tram est la pièce maîtresse, a pour but d'améliorer la mobilité dans toute l'agglomération lausannoise, en prenant en compte le fort développement démographique et économique à l'horizon 2030 (85'000 habitants et 50'000 emplois supplémentaires).

La stratégie d'accessibilité de l'agglomération est construite autour d'une approche multimodale dans laquelle les transports publics sont la colonne vertébrale d'une mobilité durable, en complémentarité avec la mobilité douce et le trafic individuel motorisé. L'augmentation de la capacité de déplacement passe par un transfert modal nécessitant un renforcement significatif de l'offre en transports publics et une maîtrise du trafic individuel motorisé.

Le réseau des Axes forts est articulé autour des métros, des bus à haut niveau de service (BHNS) et du tram. Ces lignes existantes et futures offrent aux usagers des capacités de déplacement élevées, plus rapides et plus confortables, grâce à une augmentation des fréquences et à une amélioration de la fiabilité de l'horaire. Elles créent le lien indispensable entre les gares du réseau régional et les lignes classiques de bus. Les axes forts et le tram, essentiels aux communes de l'Ouest lausannois, doivent permettre de diminuer le trafic d'échange au centre-ville de 10% et le trafic de transit de 20%.

#### Le rôle du tram

Le tram t1 constitue un maillon essentiel du réseau des Axes forts, reliant les principales interfaces des transports publics de Lausanne, Renens et Prilly-Malley. Il améliorera les déplacements entre le centre-ville de Lausanne et la gare de Renens, et dans un second temps en direction de Bussigny Villars-Sainte-Croix en passant par des quartiers en plein développement dans les communes de

Crissier et de Prilly. Sa réalisation s'accompagne des mesures complémentaires suivantes, qui font partie intégrante du projet mis à l'enquête et qui ont obtenu le permis de construire de l'Office fédéral des transports :

- la réalisation du tronçon de BHNS entre les arrêts St-François et Galicien, dont le tracé se distingue notamment par des voies réservées, des priorités aux carrefours et des véhicules à plus haute capacité ;
- l'adaptation de carrefours associés à la réalisation de la rampe Vigie-Gonin à Lausanne, pour gérer la réorganisation des flux de trafic induits par le passage du tram et les actions de requalification des axes stratégiques.

Pour permettre au tram de circuler dans le quartier du Flon et pour exploiter la ligne BHNS, la Ville procédera à la fermeture au trafic individuel motorisé de deux axes qui seront réservés exclusivement aux modes doux et aux transports publics, à savoir :

- la rue de Genève, sur sa portion comprise entre le nord-ouest de la place de l'Europe et l'arrêt actuel Port Franc. Les trois accès aux parkings du Flon, de Chauderon et du centre commercial des Terreaux resteront ouverts au trafic individuel ;
- le secteur du Grand-Pont, compris entre l'ouest de la place St-François et l'est de la place Chauderon, soit un km de route (tronçon Chauderon-St-François) contre 150 m de liaison routière nouvelle (rampe Vigie-Gonin).

### **Le rôle de la rampe Vigie-Gonin**

Pour accompagner la fermeture de ces axes et maintenir une accessibilité maîtrisée du trafic automobile au centre-ville, il est nécessaire de créer une nouvelle liaison par la réalisation de la rampe Vigie-Gonin, permettant l'adaptation de carrefours-clés sur le réseau principal de la ville.

Il s'agit, tout en projetant une diminution globale du trafic au centre-ville par le développement des transports publics, d'éviter la congestion de la circulation individuelle sur le réseau principal, ce qui aurait pour conséquence de péjorer les lignes de bus.

Les simulations effectuées démontrent qu'en l'absence d'une telle liaison compensatoire, le carrefour au sud du pont Chauderon connaîtrait quotidiennement des surcharges importantes aux heures de pointe, ce qui entraînerait des effets secondaires sur les axes convergeants, bloquant les accès au centre-ville, principalement sur les avenues Ruchonnet, Tivoli, Jules-Gonin et Beaulieu.

La réalisation de la liaison Vigie-Gonin, par la simplification du carrefour de Chauderon-sud, garantit un écoulement du trafic et une circulation des transports en commun (TC) globalement plus stable sur l'ensemble des heures de la journée ainsi qu'une bonne progression des bus sur la Petite Ceinture, même en cas de saturation ponctuelle du réseau.

Ces éléments ont été largement développés dans la réponse de la Municipalité du 12 octobre 2017 à la pétition de Monsieur Guillaume Morand du 23 août 2016 intitulée « Sauvons la forêt du Flon, Rampe Vigie-Gonin, non merci » que vous trouverez annexée à la présente.

### **Réponses aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

**Question 1 : Pour quelle raison la Municipalité a-t-elle décidé d'une action en justice contre « My Flon » ?**

La Municipalité n'a lancé aucune action en justice à l'encontre de « My Flon ». Rappelons que c'est l'Etat de Vaud qui pilote le projet de tram. Ce sont les opposants qui ont recouru à la justice pour s'opposer au projet. La seule procédure en cours est ainsi un recours auprès du Tribunal Administratif Fédéral (TAF) contre l'autorisation de réaliser le projet de tramway, opposant « My Flon » au Canton de Vaud, qui est le maître d'ouvrage.

**Question 2 : La Municipalité connaît-elle les frais que cette action en justice va coûter au contribuable ?**

Aucune charge financière liée à cette procédure ne grèvera le budget communal, les frais de procédure étant à la charge du Canton.

**Question 3 : La Municipalité connaît-elle les alternatives proposées par l'association pour éviter de détruire la forêt du Flon ?**

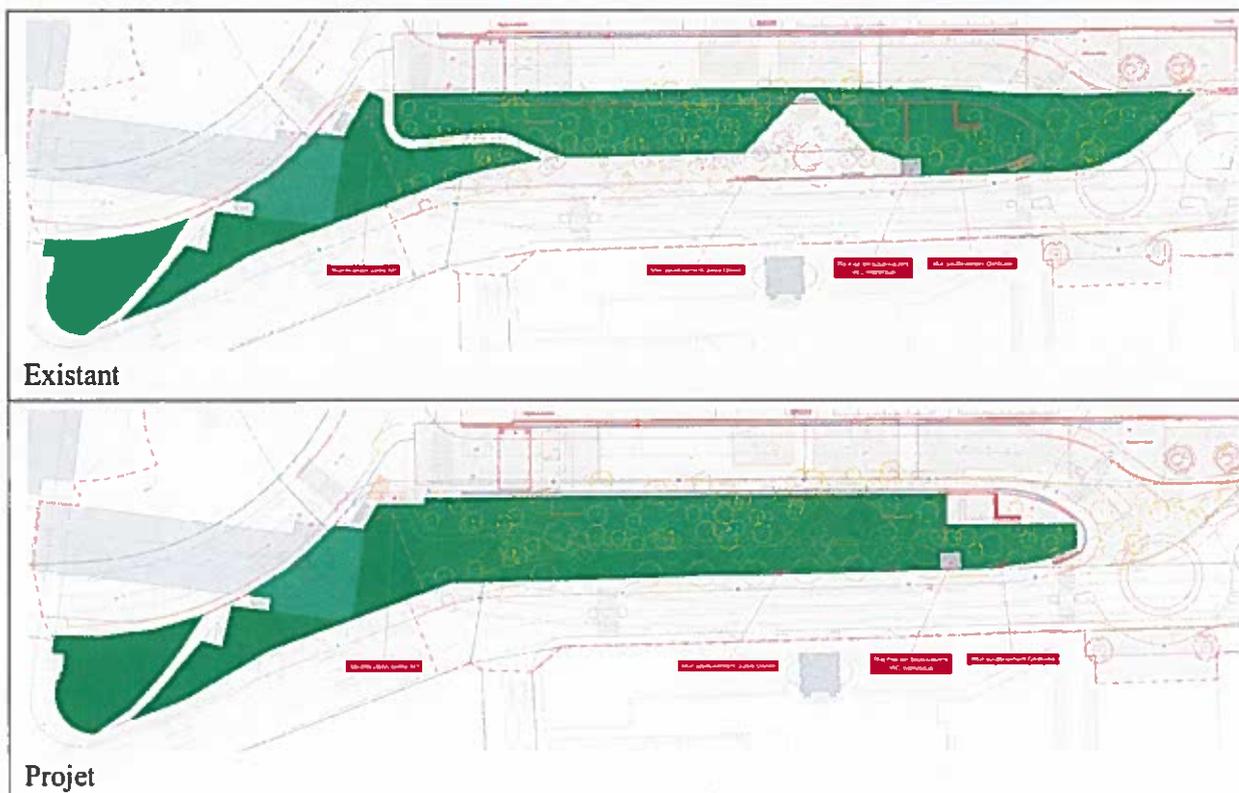
Oui. Il s'agit entre autres de la mise en souterrain du tramway sur le tronçon situé entre la rue de la Vigie et la place de l'Europe. Cette proposition a été considérée et a fait l'objet d'un mandat d'étude spécifique. Outre la problématique liée à l'accessibilité (station située à 20 mètres en sous-sol), son surcoût de l'ordre de 20% (évalué à plus de CHF 80 millions, au net, déduction faite du coût de la rampe) a été jugé trop défavorable. S'y ajoutent les difficultés et frais complémentaires (non déterminés) occasionnés par cette solution sur le projet du futur m3 dans le même secteur. Une analyse comparative des nombreuses variantes étudiées a montré que seule la réalisation de la rampe Vigie-Gonin permet d'éviter l'engorgement décrit plus haut sans soulever des contraintes techniques insurmontables et/ou engager des dépenses disproportionnées.

**Question 4 : La Municipalité est-elle prête à reconsidérer sa position et à recevoir l'association « My Flon » pour en discuter ?**

Le dossier est entièrement piloté par l'Etat qui a délégué la maîtrise d'ouvrage aux tl pour le suivi et la réalisation du projet de tram et de ses mesures d'accompagnements liées.

**Question 5 : La Municipalité a proposé de planter des arbres sur un autre site pour compenser cette déforestation. Cependant, a-t-elle évalué l'impact environnemental local de son abattage.**

Comme la procédure d'approbation des plans l'impose, une étude d'impact sur l'environnement a bien été réalisée dans le cadre du développement du projet piloté par les transports publics lausannois (tl). Le projet prévoit une reconstitution moins « décousue » et moins sujette à la pression humaine sur le site impacté par les travaux, la forêt étant actuellement fragmentée en quatre parties.



L'impact du projet sur la forêt du Flon se présente comme suit :

|   | (unités en m <sup>2</sup> )              |
|---|--|
| Surface cadastrée forêt :                         | 3'415                                    |
| Défrichage total sur site :                       | 2'239 (1'452 définitif / 787 provisoire) |
| Compensation sur site (parcelle 109 DP) :         | 544                                      |
| Surface de la forêt du Flon après travaux :       | 2'507                                    |
| Différence sur site :                             | -908 (-26.6%)                            |
| Compensation sur autre site (colline de Malley) : | 1'419                                    |
| Bilan global (absolu/relatif) :                   | +511 (+15%)                              |

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 7 décembre 2017.*

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Grégoire Junod

Le secrétaire :  
Simon Affolter



Annexe : Réponse à la pétition de M. Guillaume Morand du 23 août 2016 intitulée « Sauvons la forêt du Flon, Rampe Vigie-Gonin, non merci ».